

BULLETIN D'INFORMATION FINANCIÈRE

Septembre 2026
Volume XXXII, numéro 3

DANS CE NUMÉRO...

Fonds gestion privée FMOQ ImmoMédica : un investissement qui vous ressemble	2
Planification fiscale de fin d'année : des éléments clés à considérer	3
Le RVER, un sujet à remettre à l'ordre du jour en clinique médicale	6
Le calendrier Fonds FMOQ 2027 est arrivé !	8
Votre ristourne 2026	8
Survol des marchés financiers	9
Rendements annuels composés et valeurs unitaires des parts	11
Nos services-conseils	12
Pour nous joindre	12



Chers clients,

C'est avec beaucoup de fierté que je vous annonce le lancement d'**ImmoMédica**, notre nouveau fonds d'immobilier médical conçu **par et pour les médecins**. Présenté au cours des derniers mois dans le cadre d'une série de webinaires, ce projet **novateur** marque une étape importante dans notre volonté d'offrir des solutions d'investissement **distinctives**, en phase avec les réalités de la communauté médicale.

En investissant dans des immeubles à vocation médicale au Québec, **ImmoMédica** propose une **approche unique** qui conjugue potentiel de rendement, diversification du portefeuille et participation au développement d'infrastructures essentielles à la pratique médicale. Une façon innovante d'investir dans un secteur que vous connaissez bien et auquel vous contribuez chaque jour.

Cet automne, nous entreprenons notre tournée des associations régionales de la FMOQ. Ce sera l'occasion de vous présenter cette nouvelle offre et d'échanger avec vous. D'ici là, nos équipes demeurent à votre entière disposition pour vous renseigner sur cette **nouvelle opportunité d'investissement**.

Emmanuel Matte,
Président

FONDS GESTION PRIVÉE FMOQ IMMOMÉDICA UN INVESTISSEMENT QUI VOUS RESSEMBLE

Nouveau



Nous avons le plaisir d'annoncer que Fonds FMOQ élargit son offre de placement avec la création du **Fonds gestion privée FMOQ ImmoMédica***, une solution innovante, ancrée dans la réalité des médecins.

Pourquoi ce fonds est-il unique ?

Les médecins contribuent chaque jour à la santé de leurs patients, et créent de la valeur par leurs activités. Le Fonds gestion privée FMOQ ImmoMédica est pensé pour leur permettre de capter cette valeur en tant qu'investisseur dans l'immobilier médical au Québec.

Un concept innovant

Le modèle repose sur un **concept innovant** : la co-détention d'immeubles à vocation médicale, permettant à l'investisseur de devenir indirectement propriétaire de complexes médicaux au Québec, par l'entremise d'un fonds privé. Ce dernier vise à procurer aux investisseurs qualifiés un rendement stable, provenant exclusivement de placements immobiliers médicaux concentrés au Québec.

Les forces d'un actif tangible et résilient

Habituellement, l'investissement immobilier se distingue par sa capacité à générer des revenus réguliers. L'immobilier médical bénéficie, en plus, d'une stabilité locative élevée (même en période de ralentissement économique), ainsi que d'une valeur intrinsèque durable, soutenue par le caractère essentiel des services de santé, et par la croissance constante de la demande de soins.

Sur le plan financier, ce véhicule :

- offre une **diversification accrue** dans un portefeuille de placement, grâce à une classe d'actifs peu corrélée aux marchés boursiers
- présente un **potentiel de rendement attrayant**, combiné à des revenus stables et prévisibles (loyers)
- renforce la **résilience face à la volatilité et à l'inflation** (les baux intègrent des clauses d'indexation des loyers)

Le rôle de Fonds FMOQ

Avec ImmoMédica, nous ouvrons un nouveau chapitre de notre histoire en devenant gestionnaire de notre propre portefeuille d'actifs immobiliers à vocation médicale. Cette étape majeure reflète notre volonté de développer des solutions de placement innovantes tout en demeurant fidèles à ce qui nous distingue depuis toujours : notre proximité avec la profession médicale.

Notre rôle consiste à assurer la gestion du fonds privé et de son portefeuille immobilier afin d'en favoriser la croissance à long terme. Nous ne sommes pas impliqués dans l'exploitation ni la gestion opérationnelle des cliniques médicales que ses immeubles peuvent contenir.

Une solution à découvrir

Le Fonds gestion privée FMOQ ImmoMédica représente une nouvelle façon d'investir dans l'immobilier. Grâce à son positionnement distinctif dans le secteur médical, il offre aux investisseurs qualifiés une occasion d'ajouter à leur portefeuille un actif réel aux caractéristiques complémentaires à celles des placements traditionnels.

*Pour plus d'information, consultez la notice d'offre.

Ce fonds privé n'est pas ouvert au grand public, et comporte certaines conditions d'accès. Communiquez avec votre conseiller pour en savoir davantage.

PLANIFICATION FISCALE DE FIN D'ANNÉE

DES ÉLÉMENTS CLÉS À CONSIDÉRER



Ronald Miglierina, notaire, Pl. Fin., D. Fisc., LL.B.,
D.D.N., TEP – Planificateur financier, notaire et fiscaliste,
Directeur Solutions et Planification financière

À l'approche de la fin de l'année 2026, plusieurs occasions pourraient vous permettre d'optimiser votre situation fiscale et financière. En collaboration avec votre conseiller, il est possible d'évaluer les stratégies les mieux adaptées à votre réalité. Voici quelques éléments clés à considérer avant le 31 décembre.

REER et 71^e anniversaire de naissance

Si vous avez atteint l'âge de 71 ans en 2026, vous devez transformer vos REER au plus tard le 31 décembre 2026. Trois options s'offrent à vous : le FERR, la rente viagère et la rente à terme fixe. Nous vous recommandons d'utiliser l'âge du conjoint le plus jeune pour l'établissement du retrait minimum du FERR, dans le but de diminuer les retraits obligatoires à compter de 2027.

Par ailleurs, si vous avez des cotisations excédentaires non encore déduites (d'un maximum de 2 000 \$), vous devriez discuter avec votre conseiller afin d'établir si vous pourriez avoir droit à une déduction pour ces cotisations.

71^e anniversaire de naissance et cotisation excédentaire temporaire à votre REER

Si vous avez atteint l'âge de 71 ans en 2026, il s'agit de votre dernière année pour effectuer votre cotisation habituelle à votre REER.

Cependant, si vous savez que vous aurez de nouveaux droits de cotisation pour 2027 (si vous avez un revenu de profession, un salaire ou un revenu de location immobilière en 2026), vous pourriez faire une autre cotisation à votre REER en décembre 2026. Vous devrez alors payer un impôt de 1 % pour le mois de décembre sur cette cotisation excédentaire, mais vous obtiendrez une déduction pour cette cotisation en 2027.

Par la suite, vous pourrez, tant que vous aurez des droits de cotisation, effectuer vos cotisations au REER de votre conjoint âgé d'au plus 71 ans.

Retrait minimum du FERR

Si vous aviez un FERR au 31 décembre 2025, vous devez effectuer le retrait minimum annuel au plus tard le 31 décembre 2026.

Retrait REER ou retrait supplémentaire du FERR

Si vous prévoyez un retrait important d'ici la fin de l'année 2026 ou au début de 2027, une analyse de votre taux d'imposition marginal pour 2026 et 2027 pourrait vous permettre de réduire le fardeau fiscal afférent à ce retrait, et parfois même de maximiser votre pension de la sécurité de vieillesse (PSV).

Retrait du CELI

Les montants retirés du CELI s'ajoutent, l'année suivante, aux droits de cotisation. Tenez-en compte pour éviter l'impôt mensuel de 1 % sur les cotisations excédentaires.

Cotisation au CELIAPP

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2026 pour effectuer la cotisation de 2026 à votre CELIAPP. Votre conseiller pourra vous aider à déterminer le montant maximal que vous pouvez cotiser en 2026 et la stratégie à adopter afin de maximiser l'utilisation de votre CELIAPP.

REEE

Une contribution de 2 500 \$ durant l'année civile vous permet d'obtenir le maximum d'incitatifs gouvernementaux (subvention de 20 % au fédéral et 10 % au provincial sans égard au revenu familial).

Il est possible de récupérer les subventions non réclamées des années antérieures. Il suffit d'effectuer des cotisations supplémentaires en respectant la limite d'une année de rattrapage par année civile. Cette opportunité prend fin le 31 décembre de l'année où le bénéficiaire atteint 17 ans.

Souvenez-vous qu'en faisant vos contributions en début d'année, vous profiterez davantage du report d'impôt sur les rendements.

REEI

Ce régime s'adresse aux personnes admissibles au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées. Ce généreux régime offre d'intéressantes subventions fédérales. Comme pour le REEE, les cotisations doivent être effectuées dans l'année (au plus tard le 31 décembre), sous réserve de la possibilité de rattraper les subventions et bons pour plusieurs années antérieures, en cas d'admissibilité à ces années antérieures.

Dons de bienfaisance

Le montant de vos dons admissibles au crédit d'impôt est limité à 75 % de votre revenu net annuel et toute partie inutilisée peut être reportée sur un maximum de 5 années. Un total de dons supérieur à 200 \$ procure un taux de crédit plus avantageux.

Vous pouvez combiner les dons des deux conjoints. Il est également possible d'accumuler vos reçus de dons sur une période maximale de 5 ans si vous souhaitez les combiner pour obtenir un meilleur crédit d'impôt.

Pour obtenir les crédits d'impôt du fédéral et du provincial en 2026, vous avez jusqu'au 31 décembre 2026 pour effectuer vos dons.

Les dons peuvent être faits en liquidités ou en utilisant des titres admissibles (fonds communs de placement, actions et obligations). L'utilisation de titres admissibles se fera sans inclusion du gain en capital à votre revenu, ce qui est préférable à la vente du titre pour donner de la liquidité. Vous obtiendrez encore plus d'avantages si votre société de gestion procède au don de titres admissibles.

Si le montant de vos dons de bienfaisance est très important, votre comptable devra être attentif à l'application potentielle des règles fiscales portant sur l'impôt minimum de remplacement (IMR).

Gains ou pertes en capital

Les pertes en capital d'une année doivent être appliquées contre les gains en capital réalisés durant la même année d'imposition. L'excédent devient alors une perte nette en capital et peut être reporté contre des gains en capital imposables nets des trois dernières années (2023, 2024 et 2025). Il est aussi possible de le conserver pour réduire les gains en capital des années futures, sans limite de temps.

La perte en capital sur la vente d'un titre pourrait être refusée si vous ou votre conjoint (ou votre société, ou votre REER, CELI ou FERR) rachetez ce même titre dans les 30 jours précédant ou suivant la vente. Dans ce cas, la perte sera qualifiée de « perte apparente ». Cette perte sera toutefois ajoutée au coût d'achat des nouveaux titres, ce qui permettra de réduire l'impôt unique-ment lors de leur revente future.

Si vous prévoyez réaliser du gain en capital d'ici la fin de 2026, vérifiez la possibilité de le faire au début de 2027 pour pouvoir reporter le paiement des impôts afférents au printemps 2028, plutôt que 2027.

Si vous avez déjà réalisé du gain en capital en 2026, votre conseiller pourra évaluer si vous êtes en mesure de réaliser une perte en capital d'ici la fin de 2026, afin de réduire ou d'éliminer ce gain. Par ailleurs, vous avez peut-être un solde de perte en capital à reporter, qui provient des années antérieures à 2026.

Acquisition de fonds communs de placement

Si vous envisagez d'acquérir des fonds communs de placement dans un compte non enregistré, il serait préférable de discuter avec votre conseiller de l'impact possible des distributions estimées de fin d'année.

Acomptes provisionnels

Assurez-vous d'avoir effectué les acomptes provisionnels suffisants compte tenu des soldes d'impôts à payer prévus pour 2026, sans quoi des intérêts et des pénalités pourraient vous être imputés.

Si vos acomptes provisionnels de 2026 s'avèrent insuffisants et que vous risquez de ce fait de devoir payer des intérêts et pénalités, votre société par actions pourrait vous verser un salaire additionnel avant la fin de l'année 2026, afin de le transformer entièrement en retenues d'impôts à la source. Au moment des versements, vous devez détenir des comptes d'employeur auprès des autorités fiscales. Votre comptable pourra vous indiquer si cette stratégie convient à votre situation.

Votre société par actions et votre rémunération globale en 2026

La fin de 2026 est certainement le meilleur moment pour évaluer la stratégie fiscale et financière que vous avez mis en place au début de l'année, notamment en ce qui concerne votre rémunération globale (salaire versus dividende). Votre conseiller

pourra vous accompagner dans l'analyse de votre situation réelle de 2026, recommander les ajustements nécessaires à votre stratégie et en évaluer les incidences fiscales.

Versement de dividendes par votre société par actions

Si vous souhaitez que vos dividendes soient imposables en 2026, ils devront vous être versés au plus tard le 31 décembre 2026, à moins que votre société ne les porte à votre crédit sous la forme d'un « billet à demande » au plus tard à cette même date.

Un « billet à demande » constitue une dette de votre société envers vous, dont vous pouvez exiger le remboursement en tout temps, à votre entière discrétion, à compter de sa date d'émission. Selon le solde de ses comptes d'impôt remboursable à la fin de son exercice financier, le versement de ces dividendes pourrait également donner droit à un remboursement d'impôt fédéral pour votre société.

Si vos dividendes doivent vous être versés par l'intermédiaire de votre fiducie familiale, vous devrez également vous assurer que celle-ci vous les verse au plus tard le 31 décembre 2026, à moins qu'elle ne les porte à votre crédit sous la forme d'un « billet à demande » au plus tard à cette même date.

Votre conseiller, en collaboration avec votre comptable, pourra vous guider dans la mise en œuvre de cette stratégie et en évaluer les incidences dans votre situation particulière.

Salaire à payer et votre société par actions

Dans certaines situations, il pourrait être avantageux pour votre société qu'elle vous déclare un salaire avant la fin de son exercice financier (par exemple, le 31 décembre 2026), mais qui vous sera payé uniquement dans les 180 premiers jours de 2027 (au plus tard le 29 juin 2027 dans notre exemple). Votre comptable pourra vous renseigner à cet égard.

Parce qu'une bonne stratégie repose avant tout sur une analyse personnalisée, votre conseiller, appuyé par une équipe de spécialistes, est à votre disposition pour vous accompagner dans l'optimisation de votre stratégie fiscale et financière.

REER : Régime enregistré d'épargne-retraite

FERR : Fonds enregistré de revenu de retraite

CELI : Compte d'épargne libre d'impôt

CELIAPP : Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

REEE : Régime enregistré d'épargne-études

REEI : Régime enregistré d'épargne-invalidité

Solutions cliniques

**Accompagner l'action.
Accélérer le changement.
Générer de l'impact.**



Efficacité opérationnelle

Optimisez vos processus pour un fonctionnement clinique performant.

- Accès adapté
- Optimisation des processus cliniques
- Appui à la gestion des ressources humaines



Gestion financière

Assurez la pérennité de votre clinique grâce à une approche structurée.

- Portrait financier des opérations
- Prévisions financières et budgétisation



Croissance stratégique

Appuyez votre vision à long terme sur des leviers concrets de transformation.

- Gestion de projets d'agrandissement ou de nouvelle clinique
- Modernisation des pratiques (gestion du changement, innovation clinique)
- Pilotage de la performance (mise en place et suivi d'indicateurs)



Facturation médicale

Prise en charge de votre facturation médicale, adaptée à vos besoins. Un service personnalisé appuyé par des technologies de pointe.



FONDS FMOQ



LE RVER, UN SUJET À REMETTRE À L'ORDRE DU JOUR EN CLINIQUE MÉDICALE



Jasmine Hassani, C.A.A.S.
Directrice-conseil Solutions cliniques

Dans son budget 2026-2027, présenté le 18 mars 2026, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de moderniser le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER). Parmi les mesures envisagées figurent notamment la simplification des obligations administratives ou encore la surveillance par la CNESST de la conformité des employeurs à la loi. Les modalités de ces changements et les dates d'entrée en vigueur restent à confirmer.

D'ici là, les obligations actuelles demeurent valides. Les employeurs visés par la *Loi sur les RVER* doivent mettre en place un régime au plus tard le 31 décembre d'une année, s'ils comptaient à leur service au moins 10 employés visés au 30 juin de cette même année, et au moins 5 employés visés au 31 décembre de l'année précédente.

Dans ce contexte évolutif, il est d'autant plus pertinent pour les cliniques médicales de se familiariser dès maintenant avec cette solution. Simple à mettre en place, peu coûteux et avantageux tant pour la clinique que pour son personnel, le RVER mérite d'être considéré dans une réflexion plus globale sur les avantages sociaux.

Les avantages du RVER

Lorsqu'un employeur choisit de cotiser au RVER de son personnel, il profite de plusieurs avantages. Contrairement au REER collectif, les cotisations patronales au RVER ne sont pas considérées comme un salaire imposable pour l'employé. Elles ne sont donc pas assujetties aux charges sociales, comme le RRQ, le RQAP, l'assurance-emploi et le Fonds des services de santé (FSS).

« Les cotisations versées par l'employeur au RVER constituent une dépense d'entreprise nette au même titre que la location d'un photocopieur », illustre Jasmine Hassani. Le RVER se distingue également par sa simplicité de gestion pour la clinique. Aucun calcul de facteur d'équivalence n'est requis et les contributions patronales n'ont pas à figurer sur les T4. De plus, les cotisations de l'employé sont déductibles du revenu, comme le REER. Les cotisations de l'employeur sont déductibles pour la clinique.

Un autre avantage important du RVER est sa flexibilité. Le régime doit être offert à l'ensemble des employés admissibles, mais l'employeur peut moduler ses contributions selon ses objectifs. Il peut choisir de contribuer en pourcentage ou en montant fixe, d'offrir une contribution à certains groupes d'employés, ou encore de tenir compte de critères comme l'ancienneté, le poste occupé ou le rendement. Il peut aussi fixer un plafond de cotisation par employé, modifier ses contributions ou y mettre fin avec un préavis de 30 jours.

Les bonis peuvent également être versés dans le régime, ce qui ouvre d'autres possibilités en matière de rémunération globale. Le RVER peut ainsi s'adapter à l'évolution de la clinique, à sa croissance, à son roulement de personnel ou à ses priorités de gestion.

Un accompagnement de A à Z

Peu d'institutions financières offrent le RVER. Fonds FMOQ a développé une expertise distinctive et adaptée à la réalité des cliniques médicales. « Notre accompagnement complet et personnalisé permet à l'employeur de ne jamais être seul face à la mécanique du régime ou aux questions des employés. Le quotidien des cliniques étant très chargé, nous mettons tout en place pour simplifier la gestion du régime, alléger les démarches administratives et réduire au minimum le temps à y consacrer », explique Jasmine Hassani.

Première rencontre : comprendre les besoins et conseils personnalisés

Une première rencontre entre les médecins et notre équipe permet d'évaluer la situation de la clinique : profil de la masse salariale, objectifs de la direction en matière d'avantages sociaux, capacité (ou non) de la clinique à contribuer financièrement au régime, etc.

« Notre rôle consiste d'abord à déterminer si le RVER est la solution la mieux adaptée aux besoins de la clinique. Bien qu'il s'agisse d'un outil stratégique en gestion des ressources humaines, simple, flexible et abordable, il ne convient pas à toutes les situations. Par exemple, si l'employeur ne souhaite pas y cotiser, il pourra être orienté vers un autre type de régime collectif mieux aligné sur ses objectifs », précise Jasmine Hassani. « Notre équipe accompagne aussi l'employeur dans l'organisation des suivis et des étapes administratives liées au régime, notamment l'inscription des employés après leur période de probation et la gestion des départs. »

« Notre équipe accompagne aussi l'employeur dans l'organisation des suivis et des étapes administratives liées au régime [...] »

Même si le RVER implique certaines responsabilités pour l'employeur, le médecin-propriétaire gagne en tranquillité d'esprit grâce à l'accompagnement offert. L'ensemble du processus est pris en charge, sans période d'inertie ni gestion par défaut, afin que ces obligations administratives ne soient pas un fardeau pour l'employeur.

Dîner-conférence avec le personnel : informations simples et accessibles

L'accompagnement comprend également des séances d'information conçues pour les employés, organisées directement en clinique, sans perturber les activités courantes (en petits groupes ou par roulement d'équipe). Ces rencontres permettent d'offrir une information claire, neutre et adaptée à la réalité des employés tout en répondant à leurs préoccupations. Les notions de base du système fiscal québécois, des régimes publics de retraite, de l'épargne et des fonds d'investissement sont expliquées simplement.

Les employés peuvent ainsi poser leurs questions et prendre une décision éclairée quant à leur adhésion, tandis que l'employeur réduit le temps consacré aux explications individuelles.

Nous prenons aussi en charge la gestion des adhésions incluant l'envoi des formulaires d'adhésion ou de renonciation, les suivis et les relances.

Un accompagnement humain et des placements avantageux

Les employés qui participent au régime ont accès aux solutions d'investissement Fonds FMOQ et bénéficient de frais de gestion avantageux. Ils peuvent également compter sur un accompagnement humain, sans frais pour l'employeur, à la mise en place du régime puis tout au long de son administration.

Les annonces du budget offrent aux cliniques l'occasion d'agir en amont, avant que les changements ne deviennent effectifs et évitent que la réflexion sur les avantages sociaux ne se fasse dans l'urgence. C'est donc un bon moment pour revoir leur offre actuelle et évaluer si le RVER peut répondre à leurs besoins.

Bien adapté à la réalité des cliniques, le RVER constitue un avantage apprécié par les employés et un atout pour le recrutement et la fidélisation dans un contexte où le personnel est particulièrement recherché.

Avec notre accompagnement, la mise en place du régime est simple et accessible. Notre équipe soutient la clinique à chaque étape, de l'implantation au suivi des employés. Communiquez avec nous pour évaluer vos besoins en matière de régime de retraite et d'avantages sociaux.



VOTRE RISTOURNE 2026

Cette année, chacun des portefeuilles actifs des clients détenant des unités de Fonds FMOQ (à l'exception du Fonds monétaire FMOQ), à la date de distribution du 18 septembre, a été bonifié d'une ristourne de 0,025 %, ou 25 ¢ par 1 000 \$ d'actifs, et ce, selon la détention moyenne d'actifs à la fin de chacun des mois de septembre 2025 à août 2026 inclusivement.

Consultez votre relevé de placement ou visitez votre Espace client (onglet Transactions/Historique) pour découvrir le montant exact du dépôt dans chacun des portefeuilles concernés.

Merci de votre confiance !



LE CALENDRIER FONDS FMOQ 2027 EST ARRIVÉ !

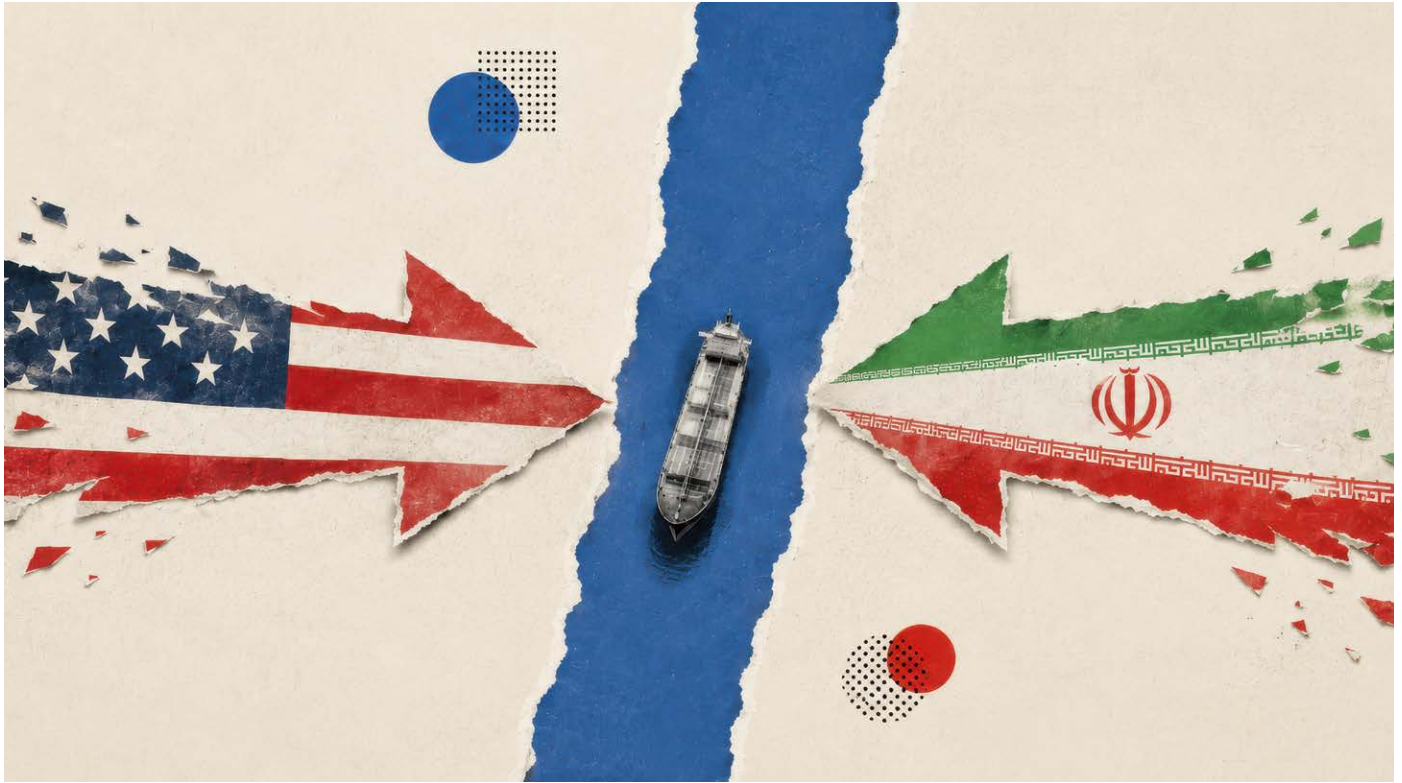
Si vous en aviez fait la demande l'an dernier, vous l'avez sans doute déjà reçu par la poste.

Conçu spécialement pour les cliniques, tant par son format que par sa disposition, ce calendrier très apprécié est offert à nos clients pour les accompagner au quotidien dans leur milieu de pratique.

Vous en désirez pour votre clinique ? Sur demande uniquement, remplissez le formulaire disponible sur la page d'accueil de notre site : fondsfoq.com/calendrier.

C'est avec plaisir que nous vous ferons parvenir par la poste les quantités désirées, jusqu'à épuisement des stocks.





Contexte économique

Le troisième trimestre de 2026 a été marqué par une combinaison de tensions géopolitiques, incertitudes commerciales et préoccupations persistantes liées à l'inflation. Malgré ce contexte, l'économie mondiale a continué de faire preuve d'une résilience appréciable. Au cours du trimestre, l'évolution du conflit entre les États-Unis et l'Iran a fortement influencé les marchés financiers et les prix de l'énergie. Après une détente observée en juin à la suite d'un cessez-le-feu temporaire et de la réouverture du détroit d'Ormuz, les tensions se sont de nouveau intensifiées durant l'été, alimentant les inquiétudes concernant l'approvisionnement énergétique mondial.

Aux États-Unis, l'activité économique est demeurée robuste. Le marché du travail continue de soutenir la consommation des ménages tandis que les investissements massifs liés à l'intelligence artificielle contribuent à maintenir un rythme de croissance supérieur à la tendance. Toutefois, les progrès dans la maîtrise de l'inflation demeurent limités. Les mesures de l'inflation sous-jacente sont restées bien supérieures à la cible de la Réserve fédérale américaine (Fed), ce qui a amené les autorités monétaires à conserver un discours résolument restrictif tout au long du trimestre.

Au Canada, l'économie a connu une amélioration graduelle après un début d'année plus difficile. Les exportations, l'investissement des entreprises et les dépenses des ménages ont contribué à soutenir la croissance économique. Néanmoins, les perspectives demeurent assombries par l'incertitude entourant la relation commerciale avec les États-Unis. Le refus de renouveler l'Accord Canada–États-Unis–Mexique ainsi que l'imposition de nouveaux tarifs douaniers ont entretenu un climat de prudence chez plusieurs entreprises. Malgré la reprise de l'activité, l'inflation sous-jacente est demeurée relativement maîtrisée comparée à celle observée aux États-Unis.

L'économie chinoise a continué d'évoluer à deux vitesses. Les secteurs manufacturiers liés aux exportations et aux technologies ont bénéficié d'une forte demande étrangère, particulièrement dans les segments associés à l'intelligence artificielle. À l'inverse, la consommation intérieure, les investissements et le marché immobilier sont demeurés fragiles. Cette divergence a accentué les pressions sur les autorités chinoises afin qu'elles mettent en œuvre de nouvelles mesures de relance.

Au cours du trimestre, les marchés des matières premières ont connu d'importantes fluctuations. Après avoir reculé fortement à la suite de l'entente de paix provisoire entre les États-Unis

SURVOL DES MARCHÉS FINANCIERS | FIERA CAPITAL

et l'Iran, le prix du pétrole a rebondi lorsque les tensions géopolitiques se sont ravivées durant l'été. L'or a également profité du regain d'incertitude économique et budgétaire, retrouvant son attrait comme valeur refuge de rechange.

Politique monétaire et titres à revenu fixe

Les principales banques centrales ont maintenu leurs taux directeurs inchangés au cours des deux premiers mois du troisième trimestre. La Fed a toutefois augmenté son taux directeur de 25 points de base en septembre. Son nouveau président, Kevin Warsh, a réaffirmé à plusieurs reprises que la stabilité des prix demeurerait la priorité de l'institution. Les marchés ont progressivement intégré la possibilité de nouvelles hausses de taux si les pressions inflationnistes devaient persister.

La Banque du Canada a choisi le statu quo. D'une part, la croissance économique a montré des signes d'amélioration. D'autre part, les risques associés au commerce international ainsi que l'incertitude entourant le prix du pétrole ont amené la Banque à privilégier la prudence. Les responsables monétaires ont cherché à équilibrer les risques de ralentissement économique avec ceux découlant d'un éventuel retour de l'inflation.

Les marchés obligataires ont été affectés par les inquiétudes persistantes concernant l'inflation et les déficits gouvernementaux. Les taux obligataires ont généralement progressé au Canada comme aux États-Unis, particulièrement durant la deuxième moitié du trimestre, les investisseurs anticipant des taux d'intérêt élevés pour une période plus longue que prévu.

Au cours des deux premiers mois du troisième trimestre, le dollar canadien a regagné une partie du terrain perdu à la fin du deuxième trimestre, soutenu par la remontée des prix de l'énergie et l'amélioration relative des perspectives économiques au Canada. Toutefois, ce mouvement s'est inversé en fin de trimestre, le dollar canadien effaçant la majorité des gains enregistrés précédemment.

Marchés boursiers

Les marchés boursiers mondiaux ont traversé un trimestre volatil, mais généralement positif. Les investisseurs ont dû composer avec les fluctuations du prix du pétrole, les tensions commerciales et les interrogations entourant les valorisations élevées de plusieurs sociétés technologiques. Malgré tout, des résultats financiers solides ont permis aux marchés de progresser dans la plupart des régions.

Aux États-Unis, les titres technologiques ont connu d'importantes fluctuations. Après une période de correction liée aux préoccupations concernant les investissements massifs dans l'intelligence artificielle, l'enthousiasme des investisseurs est revenu en fin de trimestre. Le secteur technologique a ainsi retrouvé son rôle de moteur de la performance du marché américain.

« Au Canada, les actions ont bénéficié de la solidité du secteur technologique ainsi que de la remontée des prix du pétrole et de l'or. »

Au Canada, les actions ont bénéficié de la solidité du secteur technologique ainsi que de la remontée des prix du pétrole et de l'or. Les sociétés énergétiques et les producteurs aurifères ont contribué favorablement à la performance du marché, particulièrement lors des deux premiers mois du trimestre.

Les marchés internationaux développés ont affiché des gains modérés pendant le trimestre. À cause du ralentissement économique observé en Chine, les marchés émergents ont terminé le trimestre sur une note négative.

À l'horizon

À l'approche du quatrième trimestre, les perspectives économiques demeurent mitigées. Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, les risques associés au commerce international et la persistance de l'inflation continuent de représenter les principales sources d'incertitude pour l'économie mondiale.

Notre scénario central demeure celui d'une croissance économique modérée, accompagnée d'une inflation plus persistante qu'anticipée par les banques centrales. Dans ce contexte, les taux d'intérêt pourraient demeurer relativement stables pendant une période prolongée et maintenir un certain niveau de volatilité sur les marchés financiers.

Malgré ces défis, la résilience des économies nord-américaines, ainsi que les gains de productivité potentiels associés à l'intelligence artificielle, constituent des facteurs de soutien importants pour la croissance à moyen terme. Une approche de placement diversifiée et disciplinée demeure donc appropriée dans l'environnement actuel.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 30 SEPTEMBRE 2026

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	2,10	2,58	3,32	3,54	2,99	1,90	1,52	1,65	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	5,48	6,46	9,21	7,74	4,51	4,27	s.o.	4,51 (2013-04-05)	13,386
OMNIBUS	7,01	8,68	12,15	10,60	6,23	6,27	6,70	5,59	35,314
PLACEMENT	9,06	10,40	13,55	11,76	7,15	6,78	7,69	6,05	41,440
REVENU MENSUEL	10,13	10,49	14,28	11,53	8,11	7,21	6,72	6,18 (2006-10-06)	14,867
OBLIGATIONS CANADIENNES	-1,25	0,66	4,28	2,66	-0,33	0,50	1,47	2,37	10,068
ACTIONS CANADIENNES	10,64	14,48	17,89	15,24	10,32	9,32	9,03	7,07	40,881
ACTIONS INTERNATIONALES	16,44	15,90	18,90	18,27	10,75	10,87	12,49	8,03	24,898
OMNIRESPONSABLE	6,87	8,17	12,59	11,03	6,71	7,11	s.o.	7,21 (2016-09-16)	17,720

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Veuillez lire le prospectus simplifié disponible dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel ou annualisé, qui tient compte du réinvestissement de toutes les distributions. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 2,16 %, calculé pour une période de sept jours, terminée à la date du présent rapport; il ne représente pas un rendement réel sur un an.

Les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

La Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. est inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille et de gestionnaire de fonds d'investissement, Conseil et Investissement inc. est inscrite à titre de courtier en épargne collective et planificateur financier et la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. est inscrite à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Les Sociétés sont inscrites auprès de l'AMF et sont la propriété de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., une propriété de la FMOQ. Les Sociétés offrent des services financiers auprès de clients résidents du Québec.

STRATÉGIES FINANCIÈRES ET SOLUTIONS

POUR VOUS, VOTRE FAMILLE ET VOTRE CLINIQUE

Les Fonds FMOQ ont été initiés par et pour les médecins afin que ces derniers puissent compter sur un **partenaire de confiance** pour leur **santé financière**. Pari réussi, car les produits et services signés « Fonds FMOQ » constituent la **référence** au sein de la **communauté médicale québécoise** depuis de nombreuses années.

Guidées par les **valeurs de confiance, de proximité et du meilleur intérêt du client**, nos équipes contribuent aussi bien à votre **prospérité financière** qu'à la **gestion optimale** de votre environnement de travail, **à toute étape de votre vie**.

